SITE OFFICIEL DE LA VILLE DE LESCAR

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile contribue à favoriser le choix de la personne âgée à rester le plus longtemps possible dans son logement.

Ce dispositif s'adresse aux personnes:

- > Agées de 60 ans et plus
- > Malades et / ou dépendantes.

Qui nécessitent des soins d'hygiène et de confort.

Les soins sont réalisés sur prescription médicale et sont pris en charge à 100% par tous les régimes d'assurance maladie.

Les démarches administratives sont réalisées par le service.

Le service de soins infirmiers à domicile intervient sur les communes de Lescar, Lons, Arbus, Artiguelouve, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Bougarber, Caubios Loos, Denguin, Momas, Poey-de-Lescar, Siros, Sauvagnon et Uzein.

